



## Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises

RESUME NON TECHNIQUE

## Sommaire

1.1	– Présentation générale du PCAET .....	2
1.2	– Etat Initial de l’Environnement et enjeux environnementaux .....	4
1.3	– Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l’environnement.....	14
1.4	– La justification des choix retenus .....	15
1.5	– Le dispositif de suivi et d’évaluation .....	15
1.6	– La démarche d’évaluation environnementale .....	16

Le Code de l'urbanisme précise que lorsque le Plan Climat Air Energie Territorial doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, le rapport de présentation comporte un diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution, analyse ses incidences sur l'environnement, explique les choix retenus pour son établissement, expose les motifs des règles instituées, présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables de sa mise en oeuvre sur l'environnement, définit des indicateurs qui serviront à analyser les résultats de son application.

Le rapport de présentation comprend également le résumé non technique de ces éléments qui est destiné à un large public. Celui-ci résume en quelques pages, le contenu de chacune des pièces du rapport de présentation du PCAET ainsi que la méthodologie expliquant la manière dont l'évaluation environnementale a été effectuée.

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET a pour objet l'analyse et l'évaluation des incidences que la mise en oeuvre de la stratégie et du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises (dénommée ci-après PHG) aurait probablement sur l'environnement.

## 1.1 – Présentation générale du PCAET

Le PCAET de la CC PHG a pour objectif général de définir une stratégie territoriale aux horizons 2030 et 2050 visant à réduire l'impact des activités du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de pollutions atmosphériques tout en le préparant aux conséquences des modifications climatiques en cours et à venir. Pour ce faire, la collectivité et ses partenaires, en étroite collaboration avec le Pays Comminges Pyrénées, déclinent un programme d'actions transversal de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables locales permettant de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Le PCAET se compose des éléments suivants :

- d'un profil énergétique et climatique proposant un état des lieux de la situation du territoire en matière de consommations énergétiques, de production énergétique, d'émissions de GES, de pollutions atmosphériques, de séquestration carbone, de réseaux de transport et de distribution d'énergie ;
- d'une stratégie territoriale structurée autour de 3 grandes orientations déclinant la politique communautaire en matière d'air, d'énergie et de climat et visant à contribuer à l'atteinte des objectifs quantifiés retenus ;
- d'un programme d'actions opérationnel composé de 26 actions portant à la fois sur le patrimoine et les compétences de la collectivité mais également des actions territoriales engageantes pour les acteurs locaux ;
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation qui vient compléter l'ensemble des documents précédents et qui doit permettre d'évaluer l'efficacité et l'efficience de la stratégie au fur et à mesure de sa mise en oeuvre.

Un **livret de la concertation** décrit les étapes d'élaboration de ce programme et la manière dont les acteurs du territoire ont été associés à ce travail.

Une analyse de l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes à prendre en compte, a été réalisée. Cette analyse doit permettre de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets avec lesquels il est susceptible d'interagir.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<b><i>Plan et programme concerné</i></b>	<b>Résultats de l'analyse</b>
<b><i>Stratégie Nationale Bas Carbone</i></b>	Le PCAET de la CC PHG prend bien en compte la SNBC au travers de son programme d'actions qui concourt à la transition vers une économie bas carbone en impliquant différents secteurs d'activité : transports, bâtiment, agriculture, industrie.
<b><i>Plan National d'Adaptation au Changement Climatique</i></b>	Le PNACC vise à proposer des actions concrètes et opérationnelles pour favoriser l'adaptation de la France au changement climatique. Le PCAET PHG adapte ce plan à l'échelle locale.
<b><i>La Programmation Pluriannuelle de l'Energie</i></b>	La PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle fixe comme objectif une accélération significative du rythme de développement des énergies renouvelables. Le PCAET PHG concourt à cet objectif puisqu'il vise la satisfaction des besoins énergétiques locaux par des ENR locales à horizon 2050.
<b><i>SRCAE</i></b>	Le SRCAE fixe des objectifs à l'échelon du territoire régional pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, développer la production d'ENR, prévenir et réduire la pollution atmosphérique. Plusieurs actions du PCAET concourent à l'atteinte de ces objectifs : -Préconisations en matière de rénovation énergétique de l'habitat - Développement du covoiturage - Etudes pour la rénovation des bâtiments communaux
<b><i>SDAGE</i></b>	Au sein de ces orientations, le SDAGE inclut des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique. L'articulation entre le SDAGE et le PCAET PHG se fait au travers des actions de sensibilisation, formation et animations sur les zones humides.
<b><i>PGRI 2016-2021</i></b>	Le PGRI décline à l'échelle du bassin Adour Garonne la politique de gestion du risque inondation. Dans le PCAET PHG ce risque ne fait pas l'objet de mesure spécifique car peu présent.
<b><i>SRCE</i></b>	Le SRCE, outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, a pour objectif, entre autres, de contribuer à l'adaptation au changement climatique. Le PCAET PHG inclut la biodiversité dans son objectif 3, action 3.4.1 « Préserver les zones humides ».
<b><i>PRSE 2017-2021</i></b>	Ce plan traite des risques sanitaires inhérents à l'Occitanie : mauvaise qualité de l'air, pollution des sols, habitat de mauvaise qualité (qualité de l'air intérieur médiocre, précarité énergétique), nuisances sonores. Le Plan Climat s'attache à la qualité de l'air qui est un enjeu fort au regard du

	changement climatique. La CC PHG est sensible à cette problématique au travers de ses actions en faveur de la réduction des déplacements, du développement du covoiturage, et des tiers lieux.
<b>SCOT</b>	Les actions du PCAET concourent à l'orientation 2 de l'axe 1 « développer le potentiel naturel et énergétique du territoire participant au cadre de vie » mais également à l'axe 5 dédié aux mobilités alternatives.

## 1.2 – Etat Initial de l'Environnement et enjeux environnementaux

Situé au Sud du département de la Haute-Garonne, le territoire du Pays Comminges Pyrénées regroupe 236 communes et 77 500 habitants, répartis sur 2 137 km<sup>2</sup> de superficie. Au cœur du massif pyrénéen et positionné entre la métropole toulousaine, l'agglomération de Tarbes et la frontière avec l'Espagne, le territoire est marqué par une mosaïque de paysages présentant de grandes richesses et spécificités : espace de montagne au sud, la vallée de la Garonne au centre et les collines Gascogne au nord.

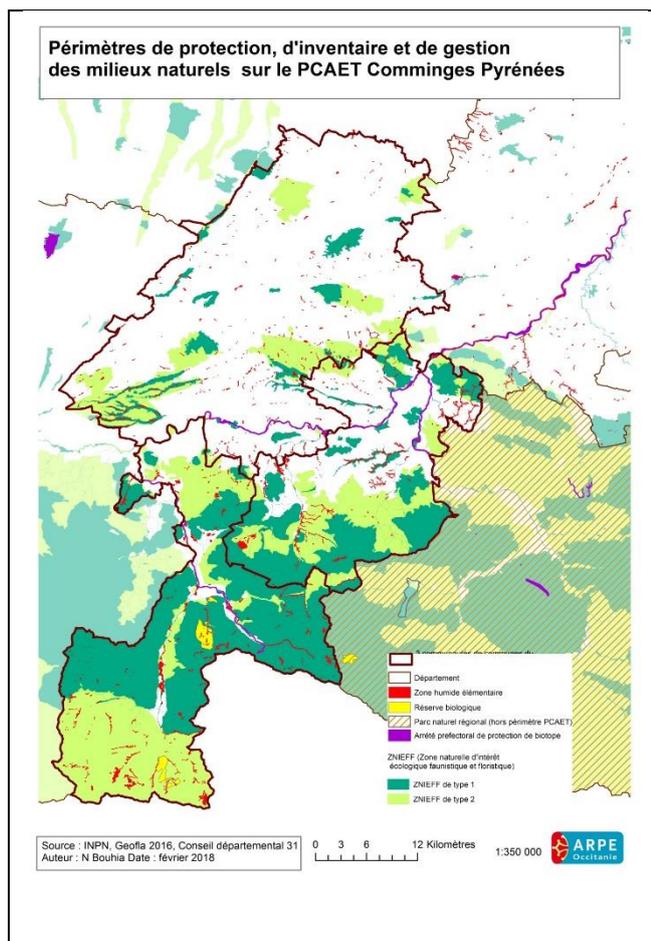
Trois communautés de communes composent le territoire Comminges Pyrénées : CC Cœurs et Coteaux du Comminges dans la partie nord , CC Pyrénées Haut-Garonnaises dans le secteur sud du territoire et CC Cagire Garonne Salat dans la partie centre est.

Malgré une répartition inégale chaque entité territoriale possède des espaces naturels protégés, gérés ou inventoriés.

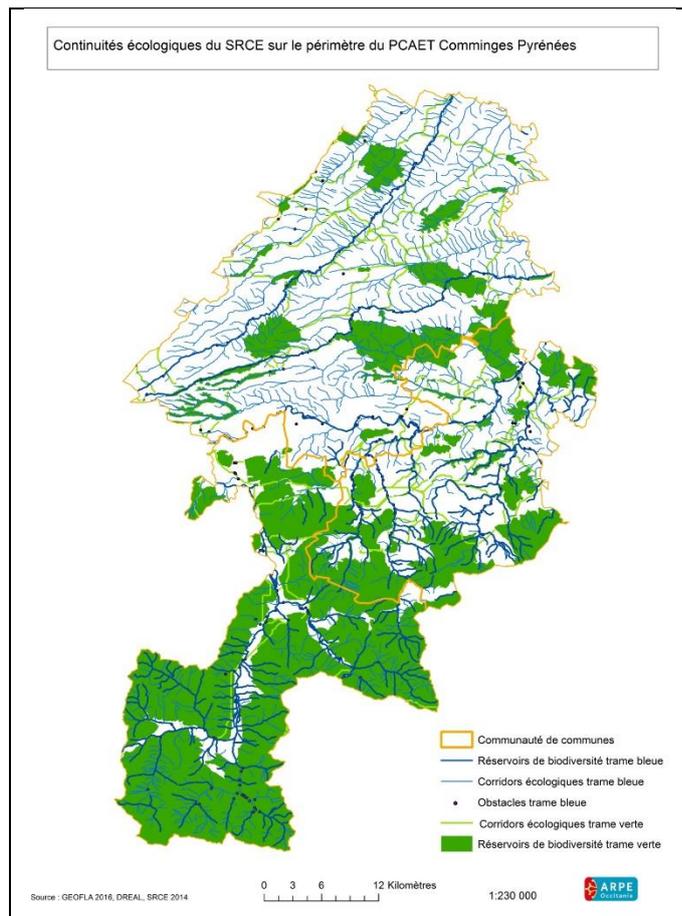
La Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises (CC PHG), qui fait l'objet du présent rapport, comprend 77 communes pour une population de 15 588 habitants.

La majorité des communes très faiblement peuplées du territoire Comminges Pyrénées se situent dans le sud du territoire, sous influence montagnarde. La forêt couvre 60% du territoire ; le milieu naturel est extrêmement riche (ZNIEFF de type 1 et 2, zones Natura 2000, arrêtés de protection du biotope, Espaces Naturels Sensibles).

La CC PHG est très riche en biodiversité : 91% du territoire est classé en Znieff et le territoire compte aussi deux réserves naturelles. Ce secteur du territoire constitue un large réservoir de milieux naturels. 50 % du territoire est répertorié comme Site d'Intérêt Communautaire, dont 7 Zones Spéciales de Conservation et 3 Zones de Protection Spéciales (dont 2 sont également des ZSC) qui couvrent 33% du territoire. La plupart de ces SIC sont localisés autour du fleuve Garonne et certaines zones s'étendent sur les communes voisines. Ce territoire est doté de paysages montagnards emblématiques : paysages de l'agro-sylvo-pastoralisme (boisements, estives sur les hauteurs). Le fond de vallée concentre les activités et l'activité tourisme est développée autour de la station de ski et des sites de montagne.



Les zones Natura 2000 concernent 18,2 % du territoire Comminges Pyrénées et sont majoritairement localisées sur le territoire de la CC Pyrénées Haut -Garonnaises et ses zones limitrophes.



Le sud du Pays Comminges Pyrénées, qui se caractérise par une biodiversité très remarquable, un fort taux d'endémisme et une pression urbaine limitée, est couvert par un grand nombre de réservoirs de biodiversité pour plusieurs sous-trames de milieux : milieux ouverts, milieux rocheux, milieux boisés, ce qui confère à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises une responsabilité quant au maintien de la bonne fonctionnalité de ces continuités.

Au niveau de la ressource eau, le territoire Comminges Pyrénées présente un réseau hydrographique dense. L'eau représente une ressource notable, elle est exploitée localement mais également en aval avec la vallée de la Garonne qui irrigue de vastes espaces urbanisés et plaines agricoles. L'enjeu principal de la gestion quantitative de la ressource en eau est de trouver un équilibre entre la satisfaction des usages et la préservation de la ressource afin d'assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Les 230 points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable sont majoritairement situés dans le sud du territoire (CC PHG) et se font à plus de 99% dans les eaux souterraines.

Concernant les ressources en matériaux la production de pierres et de granulats sur le territoire Comminges Pyrénées est relativement importante. La production actuelle couvre totalement les besoins du BTP ; les principales ressources exploitées sont les alluvions, les roches calcaires, la marne et les marbres.

Les ressources forestières sont également importantes ; les forêts occupent environ le tiers du territoire Comminges Pyrénées. Les cantons du sud du territoire PHG sont couverts à 50 % par la forêt (Cantons de Saint-Béat et d'Aspet) tandis que les taux de boisement sont inférieurs à 20 % au nord. Plus de moitié des forêts est constituée de parcelles de moins de 4ha, ainsi la ressource forestière est sous-exploitée (environ 50 % de l'accroissement annuel est prélevé). Parmi les 1,8 millions de m<sup>3</sup> récoltés, près des deux tiers partent en bois de feu, près de 500 000 m<sup>3</sup> en bois d'industrie, environ 300 000 m<sup>3</sup> en bois d'œuvre. D'autre part, l'ONF a identifié des îlots de vieilles forêts qui présentent

un intérêt majeur pour leur richesse biologique et maintenus hors de toute sylviculture. Ces vieilles forêts occupent 2 800 ha dans le Comminges, soit 4 % des forêts de montagne en Haute-Garonne.

La forêt montagnarde est le refuge d'une faune et d'une flore remarquables. Les chênes et châtaigniers dominent sur le bas des versants et sur les versants sud tandis qu'on trouve des hêtres ou des sapins, plus haut. Les pressions anthropiques sur ces réservoirs forestiers sont réduites car l'exploitation forestière est difficile du fait du relief accidenté. L'enjeu consiste à rechercher un mode d'exploitation durable.

Dans le piémont pyrénéen, la forêt apparaît en s'élevant des versants où l'occupation du sol est partagée entre les pelouses sèches pâturées et les massifs forestiers. Ces derniers se caractérisent par des boisements de chênes pubescents sur les versants sud et de hêtres pour les versants orientés au nord.

Au niveau de la consommation de l'espace, le rythme moyen de consommation était d'environ 80 ha/an entre 2009 et 2013. Au sein de la CC PHG, la présence de larges réservoirs de milieux naturels et des problématiques d'accès permettent de préserver ce secteur de l'urbanisation, hormis autour du secteur de Luchon. Les espaces boisés sont affectés à hauteur d'environ 10ha/an.

Au sujet des risques, du fait de ses spécificités le territoire Comminges Pyrénées est exposé à de nombreux risques naturels. La CC PHG est la plus propice aux risques mouvements de terrain, avalanche et feux de forêts

Concernant la thématique santé humaine, elle est impactée par la qualité de l'air, de l'eau et les nuisances. Sur le territoire Comminges Pyrénées, les 3 secteurs les plus polluants sont l'agriculture, les infrastructures de transport et l'habitat (chauffage notamment) ; le bois étant l'énergie de chauffage principale.

La majorité des masses d'eau superficielle présente un état écologique bon à moyen, à l'exception du Touch au nord-est du territoire de la CC CGS qui présente un état médiocre lié à la présence de nombreux polluants.

8 masses d'eau souterraines sont recensées sur le territoire Comminges Pyrénées : 5 présentent un bon état chimique et quantitatif, deux présentent un mauvais état chimique et une masse d'eau dans la CC PHG présente un mauvais état quantitatif lié à des pressions de prélèvement.

Sur les 72% des captages d'alimentation en eau potable qui ont fait l'objet d'une autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection la majorité est située dans la CC Pyrénées Haut Garonnaise et dans le sud de la CC CGS.

Concernant l'assainissement, seules 22% des communes du territoire sont desservies au moins pour partie par l'assainissement collectif. Une frange sud-est et le sud du territoire n'en sont pas pourvus.

Au niveau des nuisances sonores, les communes qui font l'objet d'un arrêté de classement sonore sont celles traversées par la RN125, la RD 117, la RD 8 ainsi que l'autoroute A64.

Dans le domaine des pollutions et déchets divers, il est à noter la présence sur le territoire Comminges Pyrénées, d'une centrale de valorisation du biogaz en cogénération.

La qualité des sols et sous-sols est entachée par des activités industrielles polluantes (actuelles ou passées). Sont répertoriés sur le territoire 661 sites pollués ou potentiellement pollués dont 314 en activité. La plupart des sites concerne la 5C et la CC CGS.

Concernant le paysage et le patrimoine, le territoire présente une grande variété de paysages issue du relief, des pratiques et activités humaines. Le territoire est aussi porteur de nombreux sites institutionnalisés et protégés au titre des paysages. Il possède un important patrimoine bâti, classé ou inscrit comme monument historique.

Enfin concernant les thématiques plus spécifiques lien avec le PCAET plusieurs domaines ont été étudiés.

### L'énergie : consommation et production

En 2014, les consommations énergétiques totales du Pays Comminges Pyrénées s'élevaient à 3 565 GWh. Ces consommations représentent 44 MWh/habitant à l'échelle du Pays. A l'échelle de la CC PHG la consommation totale est de 427.7 GWh/an, soit 27.4 MWh/hab/an.

Le bouquet énergétique final se compose de 53 % de produits pétroliers, 27 % d'électricité, de 14 % de gaz naturel et de 6 % de bois-énergie.

A l'échelle du Pays Comminges Pyrénées, le secteur industriel représente une part très importante de la consommation finale. C'est une particularité du territoire liée à la présence de l'usine très consommatrice « Fibre Excellence » de Saint Gaudens.

Le secteur résidentiel représente 16 % de la consommation finale. Les consommations d'énergie et les émissions de GES par logement sont supérieures à la moyenne régionale, en raison notamment des caractéristiques du résidentiel du Comminges : un habitat ancien, des maisons individuelles nombreuses, des rigueurs climatiques qui entraînent une consommation importante pour le chauffage. Les consommations d'énergie se concentrent sur le chauffage (3/4 des consommations), viennent ensuite l'eau chaude sanitaire, la cuisson et l'électricité spécifique.

Sur le Pays Comminges Pyrénées 30,6% des ménages déclarent se chauffer principalement au bois (contre 16% en Occitanie). Le chauffage électrique est utilisé en chauffage principal dans 26,5% des logements, et le chauffage au gaz dans 23,6% des logements. Les produits pétroliers représentent 19,8% des consommations, ce qui est relativement important, à cause du non-raccord de nombreux logements au réseau de gaz.

Dans certaines communes (essentiellement à Saint-Gaudens), la part de logements chauffés au bois est inférieure à 20%. A l'inverse, cette part est particulièrement élevée dans la partie nord de la 5C.

Le secteur des transports représente 11 % de la consommation (contre 38 % en Occitanie), alors qu'il est exclusivement lié aux modes routiers (transport de marchandises et particuliers) à l'échelle du territoire. La faible densité du territoire (36 hab./km<sup>2</sup>) explique la prépondérance du transport routier dans les modes de transport actuels du territoire, et notamment les trajets domicile-travail qui sont représentatifs de la mobilité sur le territoire. L'énergie utilisée provient à 100% des produits pétroliers.

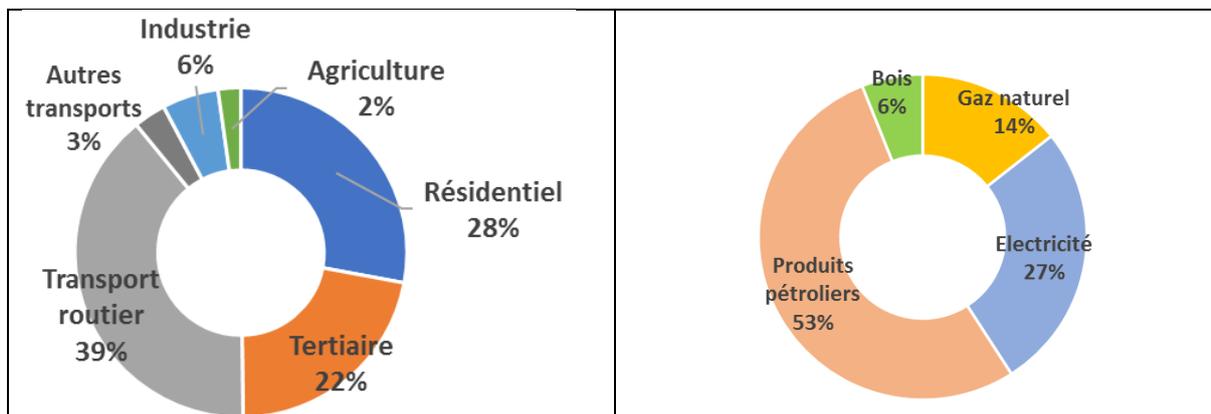
Le secteur tertiaire ne représente que 5 % des consommations énergétiques. Cette consommation se répartit essentiellement entre l'électricité (40% des consommations), le gaz (31% des

consommations), les produits pétroliers (15% des consommations) et la biomasse (14% des consommations). Le chauffage reste ainsi le premier usage consommateur du secteur tertiaire, suivi par l'électricité spécifique et l'eau chaude sanitaire et la climatisation.

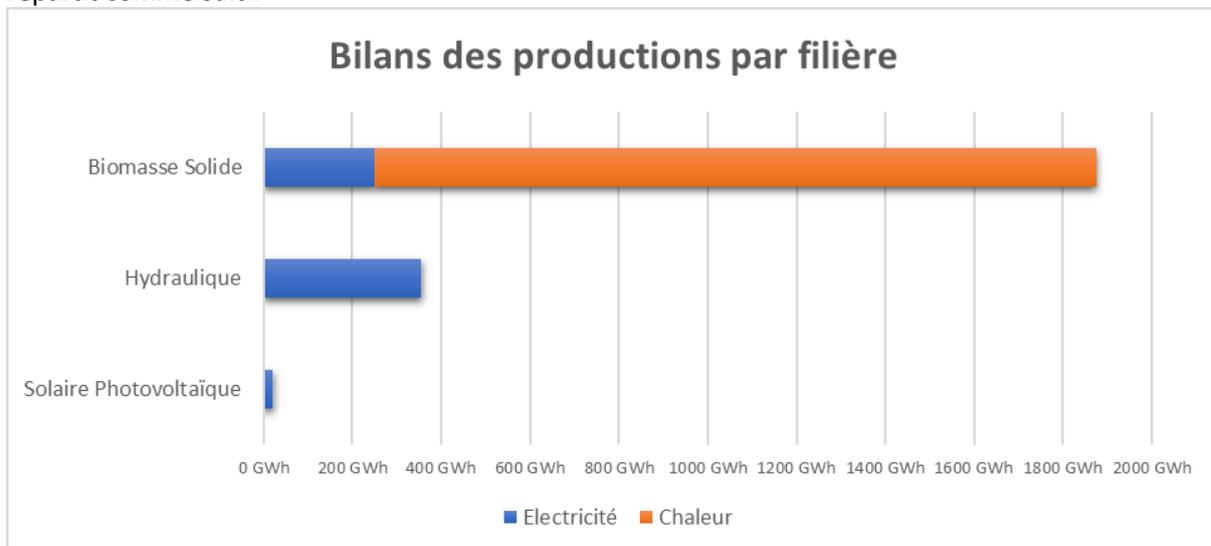
Enfin, le secteur agricole ne représente que 3% des consommations finales du territoire mais est très émetteur de GES. En 2014, le secteur de l'agriculture a consommé 101 GWh, soit 3% des consommations du territoire. Ces consommations sont composées à 97% de produits pétroliers et recouvrent principalement l'usage des machines agricoles

A l'échelle de la CC PHG, le secteur des transports est le premier secteur consommateur du territoire, avec 39% des consommations (168.3 GWh). Le secteur résidentiel est le 2ème secteur consommateur du territoire, avec 119.5 GWh consommés en 2014, soit 30% des consommations. Le secteur tertiaire représente 22% des consommations du territoire. Le secteur de l'industrie est responsable de seulement 6% des consommations. Les consommations du secteur agricole sont faibles par rapport à l'importance de l'activité sur le territoire, avec seulement 2% des consommations.

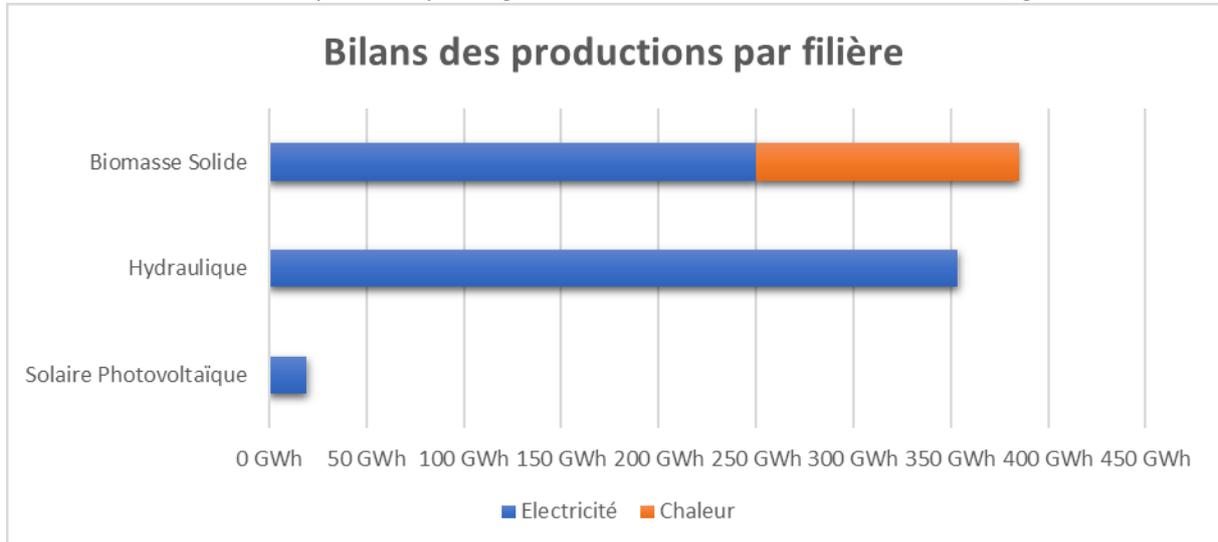
A l'échelle de la CC PHG les consommations sont les suivantes :



En 2012, 2 250 GWh ont été produits sur le territoire Comminges Pyrénées. Cette production se répartit comme suit :



En retirant la chaleur produite et consommée sur place par Fibre Excellence du bilan, on obtient une production globale de **760 GWh**, dont 47% est la production électrique des barrages hydroélectriques, et 33% est de l'électricité produite par cogénération sur le site de Fibre Excellence (figure ci-dessous).



Le territoire présente un fort potentiel de développement des énergies renouvelables autour du solaire et du bois-énergie notamment. La méthanisation et la géothermie sont également des sources de production qui méritent d'être exploitées. La filière hydroélectrique, déjà bien développée sur le territoire, présente peu de marge de progression.

Ainsi, le potentiel total de production EnR du territoire s'élève à 1 780 GWh.

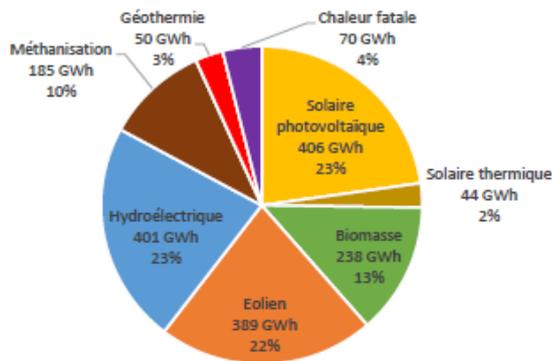
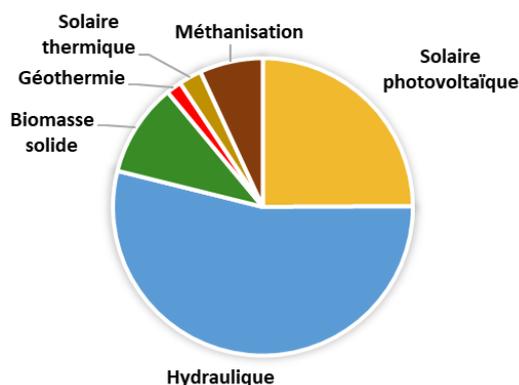


FIGURE 16 : REPARTITION DES POTENTIELS ENR PAR FILIERE ET PAR PERIMETRE

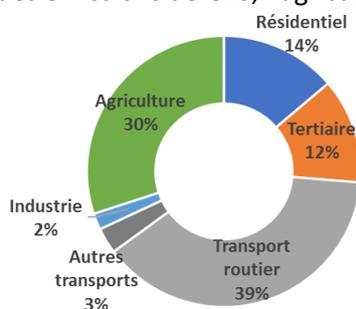
## POTENTIEL PYRÉNÉES HAUT GARONNAISES



### Les gaz à effet de serre et la séquestration carbone

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire Comminges Pyrénées s'élèvent à 663 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (kteq.CO<sub>2</sub>). Le premier secteur émetteur est l'agriculture (43% des émissions), suivi par le secteur des transports (27% des émissions). Les émissions de GES par habitant sont supérieures sur le territoire du Comminges (8.5 TeqCO<sub>2</sub>/an/hab) à la moyenne régionale (5.3 TeqCO<sub>2</sub>/an/hab). Le territoire est fortement concerné par la problématique de l'émission de GES due au secteur du transport qui recourt aux énergies fossiles, et à celui de l'agriculture en raison d'une tradition d'élevage sur tout le Comminges.

Sur le territoire PHG les émissions de GES sont de 7.1 teq.CO<sub>2</sub>/hab./an. Le secteur du transport routier est le premier émetteur avec 39% des émissions de GES, l'agriculture représente 36%.



Les 3 communautés de communes sont nettement concernées par la problématique de l'émission de GES due au secteur du transport qui recourt aux énergies fossiles, et à celui de l'agriculture en raison d'une tradition d'élevage sur tout le Comminges.

### La qualité de l'air

Les émissions de SO<sub>2</sub> sur le territoire du Pays Comminges-Pyrénées sont estimées à 358 tonnes pour l'année 2015. L'industrie est le secteur le plus émetteur avec 92% des émissions du territoire.

Les émissions de soufre sont très majoritairement observées sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges (344.2 tonnes/an) qui concentre l'activité industrielle du Comminges.

Les émissions de NO<sub>x</sub> sur le territoire du Pays Comminges Pyrénées sont estimées à 1 437 tonnes pour l'année 2015. Le principal poste émetteur est celui du trafic routier, responsable de 75% des émissions, avec la dominance de l'usage de véhicules utilisant des énergies fossiles. La Communauté de

Communes Coeur et Coteaux du Comminges est particulièrement concernée par ces émissions du fait de la présence de gros industriels sur son périmètre et de la présence de l'autoroute en axe routier majeur.

Le territoire se situe sous le seuil réglementaire de concentration annuelle de PM10 selon la carte des concentrations moyennes en PM10 en 2014. Les émissions de PM2.5 sont estimées à 687 tonnes en 2015. Les secteurs résidentiel et de l'industrie étant les plus émetteurs (chacun 37% des émissions de PM2.5).

Chacune des 3 communautés de communes est concernée par l'enjeu d'émissions de particules fines sur les secteurs de l'habitat, des transports et de l'agriculture.

Les émissions de COVNM (Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques) sur le territoire du Pays Comminges-Pyrénées sont estimées à 652 tonnes pour l'année 2015. Le principal poste émetteur est le secteur résidentiel, responsable de 84% des émissions de COVNM du territoire. L'agriculture représente 8% des émissions. L'enjeu de la qualité de l'air intérieur des logements est partagé par les 3 communautés de communes

Concernant l'ozone, le territoire est peu concerné par des concentrations d'ozone importantes, déclenchant des pics de pollution.

De la même façon que l'ozone, polluant secondaire, le territoire est peu concerné par des concentrations d'ammoniac. L'agriculture est très majoritairement le premier secteur émetteur. Le territoire de la Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges est particulièrement concernée dans la mesure où les cultures y sont plus présentes que sur les deux autres collectivités, davantage dédiées à de l'élevage extensif.

En résumé les problèmes de qualité de l'air sont peu prégnants sur le territoire et liés pour la majorité au mode de chauffage au bois et aux voitures individuelles.

### **L'adaptation au changement climatique**

Une demande forte en eau est observée sur le territoire, avec des besoins pour la circulation dans les canaux, pour l'industrie, la production d'eau potable et l'irrigation. Plusieurs parties du territoire sont déjà mises en alertes pour des problèmes de pollutions (nitrates dus à l'agriculture) et de quantité insuffisante par rapport aux besoins. Les problématiques d'augmentation des températures, de diminutions des précipitations et d'augmentation de sécheresse des sols risquent d'aggraver la tension déjà existante entre les ressources et les besoins pour les années à venir. Le territoire devra donc veiller à favoriser l'accès à une ressource en eau de qualité et l'adéquation entre les besoins et les ressources disponibles.

Par ailleurs, compte tenu du réseau hydrographique du territoire, et de la multiplication d'épisodes pluvieux extrêmes dus au changement climatique, le risque inondation pourrait s'accroître dans les années à venir sur le territoire aussi il conviendra de limiter les impacts du ruissellement et de la torrencialité. L'augmentation des événements extrêmes (vagues de froid, tempêtes, canicules) pourrait aussi avoir des répercussions sur les installations du réseau de distribution électrique. Ce risque de dégradation de la production d'hydroélectricité devra être anticipé.

Face aux risques sanitaires potentiels (pollution de l'eau, vulnérabilité aux épisodes de canicule, aux maladies allergènes...) des mesures devront être prises pour sensibiliser et accompagner les habitants dans la prévention de ces risques. De même des mesures de prévention et d'accompagnement devront être prises pour adapter les infrastructures et bâtiments aux risques retrait-gonflement argiles et îlots de chaleur urbain.

Enfin les secteurs agricole, touristique, économique devront prendre en compte les effets du changement climatique et ajuster leurs pratiques et leur offre.

Les espaces naturels et forestiers devront être préservés pour favoriser leur résilience face aux effets du changement climatique

A l'issue de l'Etat initial de l'environnement, et au vu des évolutions attendues pour le territoire, des enjeux environnementaux ont été identifiés. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des enjeux identifiés comme prioritaires au vu de leur importance pour le territoire et au regard de la politique du PCAET.

<b>Dimensions environnementales</b>	<b>Enjeux identifiés</b>
<b>BIODIVERSITE</b> <i>(Milieux et Espèces, Natura 2000, continuités écologiques)</i>	La préservation de la diversité des espaces remarquables La préservation de la nature ordinaire La préservation des espaces naturels à enjeu communautaire L'amélioration de la connaissance des effets du changement climatique sur les espèces et les milieux Maintien et restauration des continuités écologiques Préservation des réservoirs de biodiversité Maintien ou remise en état des continuités longitudinales et latérales des cours d'eau
<b>RESSOURCES NATURELLES</b> <i>(eau, bois, granulats, espaces)</i>	Maîtrise de la ressource en eau Optimisation de la ressource forestière Préservation de la diversité et de la multifonctionnalité de la forêt Réhabilitation des sites d'extraction comme support de développement des EnR Gestion du transport viaire des matériaux Préservation des espaces naturels et agricoles Développement maîtrisé des infrastructures de transport en lien avec la problématique de la mobilité
<b>RISQUES NATURELS</b> <i>(inondation, incendie, mouvement de terrain)</i>	Préservation des biens et des personnes vis-à-vis des risques naturels croissants : inondations, incendie, épisodes de sécheresse Une gestion des milieux en cours de fermeture pour limiter le risque incendie Sécurité de la ressource en eau face aux épisodes de sécheresse
<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES</b> <i>(industriel, TMD, rupture de barrage)</i>	Préservation des biens et des personnes vis-à-vis des risques technologiques
<b>SANTE HUMAINE</b> <i>(air, eau, bruit)</i>	Préservation de la population face aux risques sanitaires liés à la pollution de l'air Amélioration du mix énergétique du secteur résidentiel

	<p>Optimisation du secteur des transports</p> <p>Prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les questions de rénovation énergétique</p> <p>Une meilleure prise en compte de la qualité de l'eau dans le développement urbain et les pratiques agricoles</p> <p>La reconquête de la qualité des masses d'eau superficielles</p> <p>La reconquête de la qualité des masses d'eau souterraines</p> <p>Limitation des nuisances sonores par la maîtrise des déplacements</p>
<b>POLLUTIONS</b> <i>(déchets, sols et sous-sols)</i>	<p>Développement de l'économie circulaire pour la gestion des déchets</p> <p>Préservation et reconquête de la qualité des sols</p>
<b>PAYSAGE &amp; PATRIMOINE</b> <i>(entités paysagères, patrimoine historique et culturel)</i>	<p>Préservation de l'identité rurale associée à une qualité de vie, vecteur d'attractivité du territoire</p> <p>Préservation de l'entité paysagère spécifique à chaque territoire EPCI</p> <p>Préservation des fonctions des différentes entités paysagères.</p> <p>Préservation du patrimoine naturel, bâti et culturel.</p>

### 1.3 – Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

A partir de cet état des lieux environnemental du territoire et des évolutions pressenties, une proposition de stratégie de développement à l'échelle du Pays a été formulée, structurée autour de 3 grands axes :

1. L'engagement du territoire pour un habitat et une mobilité durable, dans le but de lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat et d'agir pour une mobilité durable.
2. Le développement des filières d'énergies renouvelables à fort potentiel
3. Le territoire résistant face au changement climatique dans le but d'intégrer la problématique du changement dans tous les enjeux, d'accompagner le changement climatique et de préserver les espaces.

Ces axes stratégiques communs aux 3 EPCI font l'objet d'une déclinaison opérationnelle (programme d'actions) spécifique à chaque EPCI et adapté aux spécificités du territoire, des priorités affichées par les élus et des moyens et ressources disponibles pour mener à bien les actions.

Le PCAET de la CC PHG est ainsi constitué de 3 orientations stratégiques (présentées ci-dessus), 11 axes opérationnels et 26 actions.

#### OS 1

1. Combattre la précarité dans l'habitat
2. Agir pour la mobilité durable
3. Exemplarité de la collectivité

#### OS 2

4. Encourager les initiatives
5. Conseiller les porteurs de projet
6. Investir dans les projets
7. Exemplarité de la collectivité

## OS 3

8. Sensibiliser aux enjeux
9. Accompagner le changement de pratiques
10. Préserver les espaces de conservation
11. Exemplarité de la collectivité

Le programme d'actions PHG compte peu de mesures concrètes susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement. Beaucoup d'actions proposées sont des études, des actions de sensibilisation, d'accompagnement, de soutien technique .. qui peuvent avoir des incidences environnementales lors de leurs déclinaisons et ainsi devront faire l'objet pour la plupart de recommandations de mise en œuvre.

Les points de vigilance relevés concernent la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols lors du report modal vers le covoiturage et l'intégration paysagères des installations de production d'énergies renouvelables ou de réhabilitation du bâti. Des mesures ERC « Eviter-Réduire-Compenser » ont été proposées.

### 1.4 – La justification des choix retenus

Le PCAET PHG a fait l'objet de temps d'échanges et de concertation avec les élus, les partenaires associés et le grand public qui ont permis d'aboutir aux actions proposées dans le plan climat. Plusieurs initiatives ont été lancées autour du Plan Climat afin que les choix effectués soient les résultats d'une large concertation et que les actions engagées puissent être menées à terme car acceptées collectivement.

A l'issue de ces démarches, les 3 CC ont défini conjointement trois orientations stratégiques communes :

- Un territoire qui s'engage pour un habitat et une mobilité durable
- Un territoire qui développer les filières énergies renouvelables à fort potentiel
- Un territoire résistant face aux changements climatiques

Les programmes d'actions ont ensuite été élaborées au sein de chaque CC au vu des enjeux identifiés pour chacune, des priorités affichées par les élus et des moyens et ressources disponibles pour mener à bien les actions.

### 1.5 – Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi de l'évaluation environnementale stratégique se veut coordonné avec les dispositifs de suivi du PCAET.

Les indicateurs permettent d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le PCAET est susceptible d'avoir des incidences et de pouvoir, le cas échéant, proposer des mesures correctrices.

Le dispositif de suivi de l'EES du PCAET tient également compte des indicateurs proposés pour le suivi d'autres documents stratégiques tel que le SCOT, le SDAGE ...

Les indicateurs ainsi proposés sont à la fois des indicateurs stratégiques (indicateurs d'impacts) et des indicateurs de résultats.

## 1.6 – La démarche d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du PCAET PHG a été élaborée en même temps que son plan climat. Elle a permis de conforter le rôle central que présente la démarche PCAET pour la préservation de l'environnement. Elle a aussi permis la réalisation d'une analyse qualitative approfondie et supplémentaire sur la cohérence de la stratégie et du programme d'actions PCAET au regard des objectifs quantifiés retenus et des moyens alloués pour la mise en œuvre du plan, ainsi que sur ses incidences sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Afin de pouvoir bénéficier d'un regard extérieur, l'évaluation environnementale stratégique a été confiée à un prestataire extérieur.